

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2021

à 19h00, à SAINT-AULAYE

### COMPTE RENDU

**PRESENTS :** MM. LAGRENAUDIE, JAULIN, EYMARD, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, BACQUEY, CAILLAT, MARTY, ROUQUETTE, HUGUES, MM. RAPEAU, CONESA, TRAISSAC, DESSAIGNE, JOSSIEN, Mmes DUCHÊNE, WOLF.

**ABSENTS :** Mme FERNANDES (pouvoir à M. EYMARD).

**Secrétaire :** Madame DUCHÊNE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil et accepte, à l'unanimité, que soient ajoutés à l'ordre du jour les points :

- n°16 : Vente d'une partie de parcelle de terrain située au Magnassou,
- n°17 : Campagne de stérilisation de chats errants,
- n°18 : Motion de soutien aux opposants du ball trap de Servanches,
- n°19 : Bâtiment Pétanque : choix du maître d'œuvre.

Madame Sylvie Duchêne est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jossien demande que soit ajoutée une question concernant les futures installations éoliennes sur la commune de Saint Aulaye-Puymangou. Monsieur le Maire accepte que cette question soit traitée en fin de séance.

#### 1- Budget Assainissement:

● Compte administratif : Il était demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement Dépenses : 153 759.72 €  
 Fonctionnement Recettes : 268 299.69 €  
 Investissement Dépenses : 658 203.36 €  
 Investissement Recettes : 343 015.53 €

Monsieur Jossien fait remarquer que lors du vote du budget, l'article 1641 avait été voté pour un montant de 50 000€. Madame Berry s'étonne car cet article correspond au remboursement des capitaux des emprunts dont les montants sont connus bien avant le vote budgétaire. Une vérification a cependant été faite qui laisse apparaître que le montant voté est bien celui présent au compte administratif.

Monsieur le Maire étant sorti, Monsieur Jossien, doyen de l'assemblée, procède au vote du compte administratif, qui est adopté à l'unanimité.

● Compte de gestion : Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

● Affectation de résultat : Le solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement étant de 315 187.83 €, le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement étant de 41 290.30 € et les restes à réaliser :

Carte scolaire : Monsieur le Maire évoque la possibilité que l'Académie supprime un poste à l'école élémentaire de Saint-Aulaye. Il a fait parvenir un courrier à l'Inspecteur d'Académie car si un poste devait être supprimé, trois niveaux (CE2, CM1 et CM2) seraient regroupés en deux classes ce qui porterait les effectifs à plus de 30 élèves par classe.

Centrale Photovoltaïque : Le Conseil National de la Protection de la Nature vient d'émettre, contre toute attente, un avis défavorable pour le projet de centrale photovoltaïque porté par l'entreprise NEOEN.

Suite à sa demande, Monsieur le Maire a été reçu, avec 4 représentants de Neoen, par le Sous-Préfet, Monsieur Lesage le 23 février dernier ; ce dernier estime que le dossier doit être complété et devra être soumis pour avis à la DREAL et au CNPN, et s'engage à faire accélérer les démarches auprès de ses services car la centrale doit être raccordée avant septembre 2022.

Projet Éolien de Saint Aulaye-Puymangou : A la demande de Monsieur Jossien, un débat est engagé concernant le projet éolien sur la commune. Après un tour de table, 15 conseillers sont contre, 2 n'ont pas d'avis (Mme Caillat et M. Dessaigne), 1 est pour (M. Jaulin) et 1 (M. Eymard) s'abstient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h. Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 23 mars 2021 à 19 heures à la Salle des Fêtes de Saint-Aulaye.